

Lettre de Pierre Werner au baron Hubert Ansiaux (Luxembourg, 12 juin 1970)

Légende: Après une première présentation, le 9 juin 1970, du rapport intérimaire sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire au Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE), Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, adresse le 12 juin au président du Comité des gouverneurs des banques centrales de la CEE, Hubert Ansiaux, une lettre dans laquelle il demande plus de précisions sur certains aspects techniques et économiques.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_pierre_werner_au_baron_hubert_ansiaux_luxembourg_12_juin_1970-fr-5ec3c658-4a6d-4307-b469-d22920eae3cb.html

Date de dernière mise à jour: 26/11/2012

Luxembourg, le

Ministère d'État

Luxembourg, le 12 juin 1970

Monsieur le Président,

Au cours de sa réunion du 9 juin, le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a pris connaissance du rapport intérimaire sur la réalisation de l'union économique et monétaire que je lui ai présenté à cette occasion. Le Conseil a pris acte des conclusions de ce rapport. Il résulte des débats que les objectifs fondamentaux décrits dans le document ont trouvé l'accord des Gouvernements. Toutefois, le Conseil a constaté qu'il est désirable d'approfondir certains aspects des suggestions faites, notamment en rapport avec les actions à entreprendre au cours de la première étape.

D'un côté, il paraît nécessaire de présenter des recommandations concrètes en matière de politique économique et budgétaire.

D'autre part, en ce qui concerne les

...

A Monsieur
le Baron ANSIAUX,
Président du Comité des Gouverneurs des
Banques Centrales de la Communauté
Economique Européenne,
5, boulevard de Berlaimont
1000 - BRUXELLES

progrès à accomplir en matière monétaire, le Conseil des Ministres souhaiterait être plus amplement éclairé sur certains aspects techniques et économiques des propositions qui lui sont présentées.

Comme d'autres collègues qui se sont prononcés en ce sens, j'estime que sur ce point il est opportun de disposer d'un avis du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales.

Aussi vous saurais-je gré d'inviter le Comité que vous présidez à me faire parvenir son avis sur les questions suivantes:

- a) Quelles pourraient être, dans la première étape, les modalités d'un régime de change spécifique propre aux monnaies des Etats membres ? En particulier, quels seraient les avantages et les inconvénients, sur le plan économique comme sur le plan monétaire, d'un rétrécissement des marges entre les monnaies des pays membres du Marché Commun, également dans le cas où le dollar ne serait plus utilisé comme monnaie d'intervention, ce qui ramènerait la possibilité de fluctuation de 3% à 1 1/2% au maximum ?

- b) En ce qui concerne l'instauration d'un Fonds de Stabilisation des Changes, tel que décrit dans l'annexe 4 du rapport, quels pourraient en être

...

les avantages et les inconvénients dans une vue d'affirmation progressive des objectifs monétaires de la Communauté ? Il s'imposerait de dire ce qui milite en faveur de sa création au cours de la première étape ou ce qui au contraire recommande, soit son élimination totale, soit son instauration dans une étape subséquente. A défaut de la création de ce fonds, au cours de la première étape ou d'une étape subséquente, j'aimerais savoir ce qui peut et doit être fait dès à présent en vue de resserrer les liens monétaires qui unissent les pays membres de la Communauté et de permettre à celle-ci d'aboutir à la création d'un régime monétaire basé sur la constitution d'un "European Reserve Board" et d'un "Fonds de Réserve Européen" dans la période prévue de dix ans.

- c) Indépendamment des deux questions précédentes, il importerait d'examiner ce qui devrait être accompli en tous cas au cours de la première étape afin de resserrer de manière effective les politiques monétaires des pays membres, en ce compris l'harmonisation des instruments de politique monétaire dont ils disposent actuellement.

Afin de permettre au groupe que je préside de tirer des conclusions fondées et réalistes de

...

l'ensemble des informations fournies, je vous saurais particulièrement gré de veiller à ce que les réponses, même discordantes, soient aussi précises que possible et étayées des arguments pertinents invoqués de part et d'autre.

Je me rends compte de l'effort particulier que je demande aux membres du Comité, puisque ces questions exigeront une concertation très poussée et une étude concentrée. Cependant, vous n'ignorez pas les nécessités politiques qui obligent mon groupe à déposer son rapport final au mois de septembre. C'est pourquoi, je vous serais obligé de veiller à ce que votre Comité puisse me faire parvenir son avis pour le 15 juillet au plus tard.

En remerciant les membres du Comité de l'attention qu'ils voudront bien attacher à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


(Pierre WERNER)

Président du Groupe ad hoc
chargé d'élaborer un rapport
sur la réalisation par étapes
de l'union économique et monétaire